

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-626

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	N° 2025-626

**BASSENS - Etude de centre bourg élargi - Arrêt du bilan de la concertation - Décision
- Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2024, Bordeaux Métropole et la ville de Bassens ont engagé une réflexion élargie sur le centre-bourg de la commune avec pour ambition de réaménager les espaces publics, d'améliorer les mobilités et la convivialité, de redynamiser les commerces et services de proximité et de changer l'image de son centre au travers d'un projet d'aménagement développant une offre de logements complémentaire adaptée à l'échelle, l'identité et l'histoire de la ville. Cette ambition répond à la fois aux enjeux de revitalisation du centre-bourg, étendu au secteur de la place de la Commune de Paris, ainsi qu'aux enjeux de transformation du quartier de gare autour du pôle d'échange multimodal lié au projet du RER métropolitain, aux grands projets de mobilité en cours (Bus express, Réseau Vélo Express) et à la mise en œuvre de l'OIM Arc Rive droite au travers de la transformation de l'ancien site Lafon.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a confié à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) une mission sur le développement du centre de Bassens autour de trois polarités, le centre-bourg, la place de la Commune de Paris et le secteur de la gare, afin de définir sous la forme d'un plan-guide, les orientations opérationnelles à mettre en œuvre pour dessiner la ville de demain. Dans le cadre de cette mission, une démarche volontariste de concertation s'appuyant sur une approche participative innovante par le biais de la culture a d'ores et déjà été initiée afin d'accompagner les habitants, riverains et usagers dans la compréhension des enjeux de transformation du centre.

Dans la continuité de cette démarche et conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'urbanisme, il a été convenu de mener une concertation réglementaire, associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, à l'élaboration du projet avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

1. La concertation et ses modalités

Par délibération n° 2025-50 du 07 février 2025, le conseil métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant l'étude sur le centre bourg élargi à Bassens. Conformément à l'arrêté n°25METAJPP00242 du 18 mars 2025, la concertation a été ouverte le 03 avril 2025. Elle a été annoncée sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et une publicité a été faite par voie de presse le 25 mars 2025 dans le journal Sud-Ouest.

Le dossier initial de concertation contenait :

- une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre d'étude,
- la délibération d'ouverture de la concertation.

Il a été amendé au fur et à mesure avec les documents issus des temps de la concertation, en parallèle des publications sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Conformément à la délibération précitée, la concertation a pris les formes suivantes :

1. dépôt d'un dossier de concertation et d'un registre permettant de consigner les observations du public, disponibles aux jours et heures d'ouverture au public, dans les lieux suivants : à la Cité Municipale, à Bordeaux ; au Pôle Territorial Rive Droite, à Lormont ; à la mairie de Bassens,
2. publication du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place d'un registre électronique dédié permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
3. tenue de deux réunions publiques et deux ateliers participatifs et contributifs :
 - une première réunion publique a été organisée le 03 avril 2025, à 18h00, à la salle des fêtes de Bassens. Cette réunion avait pour but de présenter le périmètre et les objectifs de l'étude, de présenter les dispositifs de la concertation, d'échanger et de recueillir les avis, observations et suggestions du public. Elle a rassemblé environ 30 personnes,
 - un premier atelier thématique sur l'avenir de la place de la Commune de Paris s'est tenu le 17 avril 2025, à 18h00, à la salle des fêtes de Bassens. Ce temps d'échange avait pour objectif de questionner l'avenir de la place de la Commune de Paris et de ses abords et quel développement serait souhaitable pour ce secteur. 5 habitants étaient présents à cet atelier,
 - un second atelier thématique sur le logement et les formes urbaines s'est tenu le 15 mai 2025, à 18h00, à la salle des fêtes de Bassens. Cet atelier permettait de sensibiliser les bassenais aux typologies bâties de leur territoire et à la question du parcours résidentiel, en lien avec l'avenir du secteur en matière de logements et de formes urbaines. 3 habitants étaient présents à cet atelier,
 - une seconde réunion publique a été organisée en fin de concertation, le 25 juin 2025, à 18h00, à la salle des fêtes de Bassens. Celle-ci s'est tenue en marge d'un événement plus large de clôture de la concertation comprenant la restitution de la démarche culturelle et une exposition présentant les éléments remontés dans le cadre de la concertation. Elle a rassemblé environ 70 personnes.

En complément des modalités de concertation fixées par la délibération n° 2025-50 du 07 février 2025, deux temps d'échange supplémentaires ont été réalisés. Le 13 avril 2025 lors du marché dominical de Bassens, un stand de médiation a été installé, pour présenter l'étude en cours et recueillir l'avis des usagers. Cette intervention a permis d'interroger 18 personnes. Le 06 mai 2025 un atelier réservé aux commerçants s'est tenu à la mairie de Bassens, afin d'échanger avec eux sur le devenir de la commune, 6 commerçants étaient présents à cet atelier.

Conformément à l'arrêté n°25METAJPP00667 du 12 août 2025, la concertation a été clôturée le 12 septembre 2025. Elle a été annoncée sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et une publicité a été faite par voie de presse le 02 septembre 2025 dans le journal Sud-Ouest.

2. Le bilan de la concertation

Le bilan détaillé de la concertation est joint en annexe. Il fait état des sujets abordés et discutés dans le cadre de la concertation et des retours de la population. Il précise également la prise en compte des réponses par Bordeaux Métropole.

Les grandes orientations mises à la concertation sont les suivantes :

- intégrer astucieusement de nouvelles constructions de logements dans le tissu du centre-ville, pour répondre aux besoins de logements et accueillir un public varié (ainés, jeunes actifs, familles en recomposition...),
- intensifier l'usage de la place de la Commune de Paris pour la faire vivre au quotidien et dynamiser le marché dominical,
- intégrer davantage le quartier de la gare dans la vie de la commune, en lien avec la montée en puissance de la gare RER et les nouvelles opportunités d'animer ce secteur de Bassens,
- favoriser le développement d'un lieu chaleureux pour se retrouver, qui renforcerait l'animation du centre-ville et son attractivité,
- réaménager les routes pour un meilleur partage de l'espace et une meilleure gestion environnementale. Le développement des transports en commun, induit une augmentation du nombre de marcheurs et de cyclistes, ce qui nécessite une amélioration des infrastructures prévues à cette effet.

Les orientations abordées dans le cadre de l'étude n'ont pas été remises en cause et ont fait l'objet de propositions complémentaires par les participants :

- la construction de logements doit s'intégrer dans l'environnement actuel, en prenant soin de l'intégration architecturale et en construisant à proximité des services,
- les pourtours de la place de la Commune de Paris pourraient évoluer pour en faire un lieu de vie plus intense, avec la piétonnisation de certaines rues, l'implantation d'un café, et l'évolution vers des façades plus urbaines (de petits immeubles avec des commerces en rdc),
- l'animation au quotidien doit être plus importante mais il faut être réaliste sur les marges de manœuvre dans le centre de Bassens : ouverture d'un lieu convivial (café, brasserie), une offre commerciale plus développée, l'animation des espaces publics du centre,
- un meilleur partage de l'espace public pourrait faciliter les déplacements sans voiture,
- un besoin en stationnement à ne pas sous-estimer, avec une présence de l'automobile qui est encore forte, de nombreux déplacements se font avec ce moyen de transport. La construction de nouveaux logements devra tenir compte de ce besoin.

En conclusion, la concertation réglementaire a fait remonter assez peu de commentaires, dans leur nombre et leur diversité. Cependant, elle n'a pas fait remonter de désaccords et les propositions faites ont été bien acceptées par les participants. Elle a confirmé différentes hypothèses de travail identifiées dans l'étude.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît pertinent de poursuivre l'étude et la réflexion urbaine autour d'un projet d'aménagement plus formalisé pour le centre de Bassens. A l'issue, une nouvelle phase de concertation pourra être mise en place lorsque le projet sera plus avancé pour évaluer son adéquation avec les attentes de la population.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2025-50 du 07 février 2025 ouvrant la concertation réglementaire concernant l'étude de centre bourg élargi, à Bassens,

VU les observations portées sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la concertation relative à l'étude de centre bourg élargi à Bassens, s'est déroulée du 03 avril 2025 au 12 septembre 2025, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2025-50 du 07 février 2025,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de tenir informé le public, de recueillir ses attentes et ses remarques,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation permet d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole et de finaliser l'étude urbaine du centre bourg élargi de Bassens,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation réglementaire relative à l'étude de centre bourg élargi à Bassens, tel que dressé en annexe,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, ainsi qu'à la mairie de la commune de Bassens.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------